

SÉANCE ORDINAIRE

DU 7 AOÛT 2023

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi 7 août 2023 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE : Mario St-Louis

CONSEILLERS: Roger Lavoie
Jonathan Rioux
Éric Veilleux
Jocelyn Côté
Gisèle Saindon

ABSENT : Samuel Sirois

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale / greffière-trésorière, est aussi présente.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 18 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Soumission Ordinateur et Imprimante
6. Colloque de zone
7. Subvention Programme Soutien au Loyer / Corporation d'hébergement
8. Entente Services aux Personnes sinistrées
9. Programme Nouveau Horizon
10. Reddition compte PRABAM
11. Rapport Ramonage des cheminées
12. Sel de déglacage / Abrasif
13. Demande CPTAQ / Les Carrières Bérubé inc.
14. Technicien en Loisirs
15. Pompier
 - A- Rapport d'inspection en prévention incendie - 183, rue Principale Ouest
 - B- Soumission séparateur d'eau ou purgeur
16. Voirie
 - A- Programme d'aide à la voirie locale volet PPA
 - B- Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien
 - C- Location espace traillers / Abeilles du Faubourg
 - D- Abat-poussière
 - E- Travaux à venir
 - F- Question soumission
 - G- Tuyaux de ciments
17. Chemin d'hiver
 - A-Renouvellement contrat d'entretien hivernal Route de la Station avec le MTQ

2023-08-130

- 18. Divers
 - A- Lettre cours d'eau
- 19. Période de questions
- 20. Levée de l'assemblée

.....

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

2023-08-131

La directrice générale/greffière-trésorière présente le dernier procès-verbal. Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par le conseil.

.....

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

2023-08-132

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 7 août 2023.

Annie Roussel, directrice générale / greffière-trésorière

Adopté à l'unanimité

.....

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

2023-08-133

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 08-2023 des comptes payés soit accepté au montant de \$9280.24 et que le bordereau numéro 08-2023 des comptes à payer soit accepté au montant de \$73357.33 par notre conseil et que la directrice générale / secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

.....

5. SOUMISSION ORDINATEUR ET IMPRIMANTE

2023-08-134

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit changer l'ordinateur du bureau étant donné qu'il n'est plus assez performant;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit changer l'imprimante du bureau étant donné qu'elle est brisée et que nous ne sommes plus capables d'avoir des morceaux pour la réparer;

Attendu que l'ordinateur et l'imprimante ont été budgété dans le budget 2023;

Attendu que la Directrice générale a demandé une soumission à Boutique Fred Hobby enr.;

Attendu que Boutique Fred Hobby enr. est habitué de transférer les données comptables de PG System;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de la soumission;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise Madame la Directrice générale à faire l'achat d'un ordinateur pour le bureau municipal chez Boutique FredHobby enr. au coût de 900\$ plus taxes comprenant un ordinateur, une garantie de 3 ans, windows 11 Pro fr., livraison, installation, programmation incluses, etc. le tout tel que décrit dans la soumission #14959 et l'achat d'une imprimante multifonction Brother avec un bac supplémentaire et une cartouche 12k supplémentaire, garantie un ans au coût de 1275\$ plus taxes le tout tel que décrit dans la soumission #14960.

.....

6. COLLOQUE ANNUEL DE ZONE

2023-08-135

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Madame Annie

Roussel, directrice générale à assister au colloque de zone Bas Saint-Laurent Ouest qui se tiendra le jeudi 7 septembre 2023 à Notre-Dame-du-Portage. Les frais de 75\$ plus taxes pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

.....

7. SUBVENTION PROGRAMME SOUTIEN AU LOYER / CORPORATION HÉBERGEMENT

2023-08-136

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$989.40 à la Corporation d'Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 suite à la résolution #2023-04-66 afin de maintenir notre engagement financier de 5 ans qui a commencé en 2023.

.....

8. ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS / CROIX-ROUGE

2023-08-137

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte d'adhérer à l'entente des Services aux sinistrés proposée par la Société Canadienne de la Croix-Rouge et que cette entente soit déposée aux archives de la municipalité. La Municipalité de Saint-Éloi autorise Madame Annie Roussel, directrice générale, à verser un montant annuel de 225\$ en janvier 2024, en janvier 2025 et en janvier 2026 à la Croix-Rouge afin de contribuer au financement de la Société Canadienne de la Croix-Rouge qui est prête à secourir les sinistrés de notre municipalité. La Municipalité autorise Monsieur Mario St-Louis, maire ainsi que Madame Annie Roussel, directrice générale, à signer ladite entente valide pour une durée de 3 ans pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi.

.....

9. PROGRAMME NOUVEAU HORIZON

2023-08-138

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate et autorise la Directrice générale à faire une demande dans le Programme Nouveau Horizon afin que la Municipalité puisse effectuer les rénovations nécessaires dans la salle Adélar-Godbout tel que discuté. La Municipalité autorise Madame Annie Roussel, directrice générale, à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi en ce qui concerne ce programme.

.....

10. REDDITION DE COMPTE PRABAM - AUDITEUR

2023-08-139

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;
- La Municipalité a respecté les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Municipalité a pris les mesures nécessaires pour la réalisation des travaux dans le respect des lois, règlements et normes en vigueur, incluant le règlement de gestion contractuelle de la municipalité ;
- Les dépenses réclamées ont été effectivement encourues pour la réalisation de travaux admissibles ;
- Les dépenses réclamées ont été payées ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que:

La Municipalité confirme et entérine la réalisation des travaux visés et atteste par la présente résolution que les travaux comportent des coûts réalisés véridiques.

La Municipalité dépose sa reddition de comptes finales.

La Municipalité nomme la Firme Mallette S.E.N.C.R.L. de Trois-Pistoles pour faire la vérification de la reddition de comptes finales et pour remplir le rapport de mission de procédures convenues (NCSC 4400).

.....

11. RAPPORT RAMONAGE DES CHEMINÉES

2023-08-140

La directrice générale lit les déficiences inscrites dans les bordereaux de ramonage remis par Service de Ramonage M. Ouellet enr. pour avoir effectué le ramonage des cheminées de notre municipalité.

Cheminées ramonées, inspectées: 164

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi paie un montant de \$7845.76 plus taxes à Service de Ramonage M. Ouellet enr. pour le ramonage des cheminées.

.....

12. SEL À DÉGLAÇAGE / ABRASIF

2023-08-141

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi doit mettre du sel à glace dans son abrasif durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE Madame la directrice générale s'est informé des prix auprès des fournisseurs;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont répondu à notre demande :

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont les suivants :

1^{ère} soumission : Sel Warwick inc.

Prix : 136\$ / tonne métrique plus taxes transport inclus

2^{ième} soumission : Somavrac c.c.

Prix : 115.88\$ / tonne métrique plus taxes
+1671\$ pour le transport plus taxes

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Sel Warwick pour l'achat du sel à glace pour la saison 2023-2024. La Municipalité de Saint-Éloi achètera 70tm au coût de 136\$/la tonne plus taxes transport inclus.

.....

13. DEMANDE CPTAQ / LES CARRIÈRES BÉRUBÉ INC.

2023-08-142

Considérant que la municipalité de Saint -Éloi a pris connaissance de la demande d'autorisation des Carrières Bérubé inc.;

Considérant que cette demande consiste en une utilisation à une autre fin que l'agriculture pour l'exploitation d'une sablière-gravière située sur une partie des lots 5 546 877 et 5 546 876, sur une superficie totale d'environ 6,58 ha incluant une aire d'exploitation de 6,15 ha et un chemin d'accès de 0,43 ha;

Considérant que cette demande vise la poursuite, pour une période additionnelle de cinq (5) ans, des activités autorisées par la CPTAQ à la décision 401962 datée du 22 janvier 2013;

Considérant que ladite partie visée se situe dans la zone agricole en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (la « Loi »);

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la Loi, la municipalité de Saint-Éloi doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par le demandeur;

Considérant que la demande présentée est conforme au règlement de zonage municipal en vigueur à Saint-Éloi, lequel est en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Basques et ses mesures de contrôle intérimaire;

Considérant que l'article 58.2 de la Loi, précise que l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

Considérant que le potentiel agricole des lots visés et des lots environnant est de 4 et 7 selon les données de l'ARDA et que ce potentiel ne sera pas affecté par le projet;

Considérant que la partie visée dans la demande pourra continuer à être utilisée à des fins d'agriculture après réhabilitation du site;

Considérant qu'une autorisation de la CPTAQ n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Considérant que les établissements de production animales à proximité ne seront pas affectés;

Considérant que la poursuite de ces activités sur le même site a pour effet de préserver pour l'agriculture les ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

Considérant que la poursuite de ces activités sur le même site n'a pas d'incidence sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

Considérant qu'en tous points, cette autorisation serait conforme aux critères définis à l'article 62 de la loi sur la protection et des activités agricoles ainsi qu'aux objectifs de la réglementation municipale;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi :

-appuie le demandeur, Les Carrières Bérubé inc., dans ces démarches visant à obtenir de la commission l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour l'exploitation d'une sablière-gravière située sur une partie des lots 5 546 877 et 5 546 876 du cadastre du Québec à Saint-Éloi, pour une superficie totale d'environ 6,58 ha incluant une aire d'exploitation de 6,15 ha et un chemin d'accès de 0,43 ha. Cette demande vise la poursuite, pour une période additionnelle de cinq (5) ans, des activités autorisées par la CPTAQ à la décision 401962 datée du 22 janvier 2013;

-indique à la Commission que le projet du demandeur ne contrevient pas aux règlements municipaux;

-recommande à la commission de faire droit à la présente demande.

.....

14. TECHNICIEN EN LOISIRS

2023-08-143

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de Saint-Clément et Saint-Éloi désirent présenter un projet de Loisirs partagés MRC des Basques dans le cadre de l'aide financière; Attendu que la Directrice générale a eu le 30 mai dernier une rencontre avec les intervenants porteur du projet Ressource en Loisir intermunicipal;

Attendu que les intervenants nous proposent d'engager une ressource partagée en loisir municipal pour une durée de 5 ans au lieu de 3 ans tel qu'évoquer dans les rencontres précédentes;

Attendu que les membres du conseil croient en ce projet et veulent poursuivre les démarches déjà entreprises dans ce projet;

Attendu que l'entente proposée par le MAMH peut-être révoquée en tout temps si elle ne convient plus à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi s'engage à participer au projet de Loisirs partagés MRC des Basques et à assumer une partie des couts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC des Basques organisme responsable du projet;
- Le conseil s'engage pour une durée de 5 ans avec possibilité de se retirer en tout temps si les actions entreprises et les objectifs premiers de l'entente ne conviennent plus à la municipalité;
- Cette résolution annule par le fait même la résolution #2023-06-103.

.....

15. POMPIER

A-RAPPORT D'INSPECTION EN PRÉVENTION INCENDIE - 183, RUE PRINCIPALE OUEST

2023-08-144

La Directrice Générale informe les membres du conseil du rapport déposé par Monsieur Denis Lauzier, Préventionniste du service des incendies, concernant le bâtiment situé au 183, rue Principale Ouest. Suite à la visite du préventionniste, une correction doit être apporté dans un délai de quinze jours soit l'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone dans la partie caserne du bâtiment. De plus, deux recommandations ont été faits soit la première l'inspection du système d'alarme incendie et la deuxième prévoir une deuxième porte de sortie de secours à l'arrière du bâtiment de la caserne.

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate la Directrice générale à faire l'achat et l'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone dans la caserne incendie et par la suite d'informer le préventionniste des correctifs apportés. Pour ce qui est des recommandations, le tout sera discuté au prochain budget.

.....

B-SOUSSION SÉPARATEUR D'EAU OU PURGEUR

Attendu que Monsieur Ronald-Élie Houde, employé municipal, a demandé des soumissions pour un séparateur d'eau et un purgeur automatique pour le compresseur dans le garage incendie;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des deux soumissions;

2023-08-145

Attendu que les membres du conseil ont discuté des fonctionnalités du séparateur d'eau et du purgeur;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil décident de faire l'achat d'un séparateur d'eau au coût de 249.29\$ plus taxes et que notre employé municipal en fasse l'installation.

.....

16. VOIRIE

A- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PPA

La Directrice générale informe les membres du conseil qu'à la suite de la recommandation de notre députée, notre municipalité recevra une aide financière de 70 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires dans le cadre du PAVL, volet projets particuliers d'amélioration pour les travaux d'amélioration sur le Rang 3

Ouest (ponceau), le Rang 4 Ouest, le chemin des Trois-Roches et la Route Métayer (rechargement).

.....

B- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ENTRETIEN

La Directrice générale informe les membres du conseil que nous avons reçu un courriel de la Ministre nous informant qu'elle accordait à notre municipalité une aide financière de 187 986\$ dans le cadre du PAVL, volet entretien.

.....

C- LOCATION ESPACE TRAILERS / ABEILLES DU FAUBOURG

2023-08-146

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit entreposer son « traillleur » et son épandeur à abat-poussière;

Attendu que Abeilles du Faubourg loue dans sa grange des espaces pour entreposer de la machinerie;

Attendu que Abeilles du Faubourg assure seulement sa grange et non ce qu'il entrepose;

Attendu que la directrice générale a communiqué avec nos assurances soit la MMQ et elle leur a demandé si la Municipalité est assuré avec ses propres assurances si on entreposait nos biens dans un autre endroit qui nous appartient pas. Notre conseiller a répondu que nos assurances couvraient les dommages s'il arrivait quelque chose;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte d'entreposer son « traillleur » et son épandeur à abat-poussière dans la grange à Abeilles du Faubourg et ceci pour l'hiver 2023-2024 pour un montant de 180\$ plus taxes. Les membres du conseil autorise Madame Annie Roussel, directrice générale, à signer le bail aux fins d'entreposage de bien meuble pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi.

.....

D- ABAT-POUSSIÈRE

Les membres du conseil discutent de l'abat-poussière reçu et étendu. Cette année, les résultats ont été médiocres. La Directrice Générale les informe sur le prix en liquide par rapport au prix en solide et les quantités à appliquer. Les membres du conseil demanderont au printemps prochain aux Aménagements Lamontagne de Rimouski un prix pour l'abat-poussière liquide.

.....

E- TRAVAUX À VENIR

Les membres du conseil discutent des travaux à venir pour le mois d'août et septembre avec l'employé municipal.

.....

F- QUESTIONS SOUMISSIONS

La Directrice Générale demande aux membres du conseil trois questions par rapport au document d'appel d'offre concernant le rechargement des chemins municipaux.

.....

G- TUYAU CIMENT 4 PIEDS

2023-08-147

Attendu qu'un contribuable a demandé à la Directrice Générale les tuyaux de quatre (4) pieds sur le bord du chemin situé au 181, rue Principale Ouest;

Attendu que la Municipalité n'en a pas besoin;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte de vendre les tuyaux à conditions que le contribuable prenne les 40 tuyaux restants. Le coût déterminé est de 10\$ par tuyaux plus taxes soit un total de 400\$ plus taxes.

17. CHEMIN D’HIVER

A- RENOUELEMENT CONTRAT D’ENTRETIEN HIVERNAL ROUTE DE LA STATION AVEC LE MTQ

2023-08-148

CONSIDÉRANT QUE :

- 1- La municipalité procède à des travaux de déneigement sur le réseau routier du ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- 2- Le contrat doit faire l’objet d’un renouvellement pour l’année 2023-2024, ainsi que les années 2024-2025 & 2025-2026 par tacite reconduction, si les conditions sont satisfaites;
- 3- Une correspondance datée du 10 juillet 2023 du MTQ établit à 42 241.38\$ le prix global forfaitaire pour la saison 2023-2024 et les suivantes plus 1000\$ pour la prime pré-saison et 1000\$ pour la prime post saison;
- 4- Il y a lieu de nommer le signataire dudit contrat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Rioux et il est résolu à l’unanimité des conseillers présents que:

1- DÉCISION : Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi accepte le nouveau contrat portant le numéro de dossier 6508-23-4921 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglacage des tronçons sous la responsabilité du Ministère sur une distance de 4.491km à partir de l’intersection de la rue Principale de la Municipalité de Saint-Éloi et se terminant à l’intersection du chemin Pettigrew de l’Isle-Verte. Ce contrat est valide pour la saison 2023-2024, jusqu’au 1^{er} juin 2024, avec une clause de renouvellement pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026.

2- SIGNATAIRE : Le conseil désigne Monsieur Mario St-Louis, maire et Madame Annie Roussel, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour le dit contrat.

.....

18. DIVERS

CORRESPONDANCE

La Directrice générale informe les membres du conseil d’une lettre reçu en copie conforme de la MRC concernant une problématique dans un cours d’eau.

.....

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux questions ont été posées soit une sur le claim minier et l’autre sur le contrat d’entretien des chemins d’hiver.

.....

20. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 21h30.

.....

2023-08-149

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, dir.gén./gref.-très.